

CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL



Procès Verbal

du 29 mars 2016

Mairie de LOUVERNE

Le mardi 29 mars 2016 à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOISBOUVIER.

Présents : Alain BOISBOUVIER, Sylvie VIELLE, Eric COUANON, Christiane CHARTIER, Dominique ANGOT, Nelly COURCELLE, Guy TOQUET, Céline BOUSSARD, Gilbert HOUDAYER, Françoise RIOULT, ~~Marie-Françoise LEFEUVRE, Marie-Christine DULUC~~, Jean-Louis DÉSSERT, Brice THOMMERET, ~~Hervé FLEURY~~, Didier PERICHET, Isabelle VIELLE, Béatrice BOUVET, ~~Patrick PAVARD, Josiane MAULAVÉ, Fabienne RAFFIER, François HEURTEBIZE, Sandra GARNIER, Karine TITREN~~, Emmanuel BROCHARD, ~~Stéphane THOMAS~~, Guillaume LEROY.

Excusés : Marie-Françoise LEFEUVRE, Marie-Christine DULUC, Hervé FLEURY, Patrick PAVARD, Josiane MAULAVÉ, François HEURTEBIZE, Sandra GARNIER et Karine TITREN

Absents : Fabienne RAFFIER et Stéphane THOMAS

Pouvoirs : Marie-Françoise LEFEUVRE à Gilbert HOUDAYER, Hervé FLEURY à Didier PÉRICHET, François HEURTEBIZE à Alain BOISBOUVIER et Karine TITREN à Brice THOMMERET

Secrétaire de séance : Gilbert HOUDAYER

En application des dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur FIAULT, Directeur général des services.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 février 2016 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXÉCUTION DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Alain BOISBOUVIER rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, en vertu des délégations qui lui sont accordées :

Réalisation d'emprunt : Néant

Marchés et accords-cadres :

Louage de choses : Néant

Contrats d'assurance & acceptation règlement :

Aliénation de gré à gré de biens mobiliers : Néant

Droit de Préemption Urbain

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Contenance	Suite à donner
26/02/2016	Atelier et bureau	8 rue Pierre et Marie Curie	AA 50	1 807 m ²	Renonciation
08/03/2016	habitation	6 rue des Iris	AC 201	262 m ²	Renonciation
15/03/2016	Atelier et bureau	8 rue Pierre et Marie Curie	AA 50	1 807 m ²	Renonciation
15/03/2016	habitation	58 rue Claude Monet	AE 163	413 m ²	Renonciation
15/03/2016	habitation	3 rue Jules Renard	AB 78	456 m ²	Renonciation

15/03/2016	Terrain à bâtir et d'agrément	La Gare	ZO 171 et ZO 565	477 m²	Renonciation
25/03/2016	habitation	34 rue Pasteur	AD 57	530 m²	Renonciation

Lignes de trésorerie : Néant

Virements de crédits : Néant

N° 16-03-15 AFFICHÉE LE 31-03-2016

VISÉE LE 30-03-2016

OBJET : FINANCES COMMUNALES – Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2015

Monsieur BOISBOUVIER ayant quitté la salle au moment du vote,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gilbert HOUDAYER, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2015 dressés par Monsieur Alain BOISBOUVIER Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2121-31 ;

VU les annexes jointes ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2015 et à l'unanimité des suffrages exprimés:

→ LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ASSAINISSEMENT		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévis. budgét. totale.	154 295,67	339 619,43	493 915,10
	Titres de recettes émis	132 154,65	311 072,48	443 227,13
	Restes à réaliser	0,00		0,00
DEPENSES	Autor. budgét. totales	154 295,67	339 619,43	493 915,10
	Mandats émis	86 538,12	324 662,26	411 200,38
	Restes à réaliser	0,00		0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Excédent	45 616,53	0,00	32 026,75
	Déficit	0,00	13 589,78	0,00
<i>RESTES A REALISER</i>				
	Excédent	0,00	0,00	0,00
	Déficit	0,00	0,00	0,00
RESULTAT REPORTE				
	Excédent	22 369,42	15 477,43	37 846,85
	Déficit	0,00		0,00
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reports)			
	Excédent	67 985,95	1 887,65	69 873,60
	Déficit	0,00	0,00	0,00
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET				
	Résultat à la clôture ex. préc.	Part affectée Invest.	Solde d'exécution	Résultats de clôture (1-2)+3
	1	2	3	
Investissement	22 369,42		45 616,53	67 985,95
Fonctionnement	15 477,43		-13 589,78	1 887,65
TOTAL (III)	37 846,85	0,00	32 026,75	69 873,60

BUDGET PRINCIPAL		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévis. budgét. totale.	4 949 997,62	4 369 861,64	9 319 859,26
	Titres de recettes émis	1 978 172,27	4 356 300,49	6 334 472,76
	<i>Restes à réaliser</i>	<i>1 656 492,87</i>		<i>1 656 492,87</i>
DEPENSES	Autor. budgét. totales	4 949 997,62	4 369 861,64	9 319 859,26
	Mandats émis	2 531 955,98	3 249 173,67	5 781 129,65
	<i>Restes à réaliser</i>	<i>1 469 898,02</i>		<i>1 469 898,02</i>
RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Excédent	0,00	1 107 126,82	553 343,11
	Déficit	553 783,71	0,00	0,00
<i>RESTES A REALISER</i>				
	<i>Excédent</i>	<i>186 594,85</i>	<i>0,00</i>	<i>186 594,85</i>
	<i>Déficit</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
RESULTAT REPORTE				
	Excédent	33 433,61	35 273,56	68 707,17
	Déficit			0,00
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reports)			
	Excédent	0,00	1 142 400,38	622 050,28
	Déficit	520 350,10	0,00	0,00
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET				
	Résultat à la clôture ex. préc.	Part affectée Invest.	Solde d'exécution	Résultats de clôture
	1	2	3	(1-2)+3
Investissement	33 433,61		-553 783,71	-520 350,10
Fonctionnement	1 135 273,56	1 100 000,00	1 107 126,82	1 142 400,38
TOTAL (I)	1 168 707,17	1 100 000,00	553 343,11	622 050,28

BUDGET LOTISSEMENT		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévis. budgét. totale.	1 605 065,79	4 522 667,33	6 127 733,12
	Titres de recettes émis	889 965,79	1 893 370,27	2 783 336,06
	<i>Restes à réaliser</i>		<i>254 485,29</i>	<i>254 485,29</i>
DEPENSES	Autor. budgét. totales	1 605 065,79	4 522 667,33	6 127 733,12
	Mandats émis	329 537,77	1 353 495,66	1 683 033,43
	<i>Restes à réaliser</i>		<i>842 385,58</i>	<i>842 385,58</i>
RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Excédent	560 428,02	539 874,61	1 100 302,63
	Déficit	0,00	0,00	0,00
<i>RESTES A REALISER</i>				
	<i>Excédent</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Déficit</i>	<i>0,00</i>	<i>587 900,29</i>	<i>587 900,29</i>
RESULTAT REPORTE				
	Excédent		1 412 408,33	522 442,54
	Déficit	889 965,79		0,00
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reports)			
	Excédent	0,00	1 952 282,94	1 622 745,17
	Déficit	329 537,77	0,00	0,00
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET				
	Résultat à la clôture ex. préc.	Part affectée Invest.	Solde d'exécution	Résultats de clôture
	1	2	3	(1-2)+3
Investissement	-889 965,79		560 428,02	-329 537,77
Fonctionnement	1 412 408,33		539 874,61	1 952 282,94
TOTAL (IV)	522 442,54	0,00	1 100 302,63	1 622 745,17

MAISON SANTE PLURIDISCIPLINAIRE		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévis. budgét. totale.	110 845,00	96 301,69	207 146,69
	Titres de recettes émis	102 844,89	96 298,78	199 143,67
	<i>Restes à réaliser</i>	<i>4 375,00</i>		<i>4 375,00</i>
DEPENSES	Autor. budgét. totales	110 845,00	96 301,69	207 146,69
	Mandats émis	49 743,22	88 124,95	137 868,17
	<i>Restes à réaliser</i>			<i>0,00</i>
RESULTAT DEL'EXERCICE				
	Excédent	53 101,67	8 173,83	61 275,50
	Déficit	0,00	0,00	0,00
<i>RESTES A REALISER</i>				
	<i>Excédent</i>	<i>4 375,00</i>		<i>4 375,00</i>
	<i>Déficit</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
RESULTAT REPORTE				
	Excédent		1,69	0,00
	Déficit	61 072,60		61 070,91
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reports)			
	Excédent	0,00	8 175,52	204,59
	Déficit	7 970,93	0,00	0,00
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET				
	Résultat à la clôture ex. préc.	Part affectée Invest.	Solde d'exécution	Résultats de clôture
	1	2	3	(1-2)+3
Investissement	-61 072,60		53 101,67	-7 970,93
Fonctionnement	1,69		8 173,83	8 175,52
TOTAL (III)	-61 070,91	0,00	61 275,50	204,59

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévis. budgét. totale.	17 583,60	18 941,91	36 525,51
	Titres de recettes émis	9 339,30	11 781,95	21 121,25
	<i>Restes à réaliser</i>			<i>0,00</i>
DEPENSES	Autor. budgét. totales	17 583,60	18 941,91	36 525,51
	Mandats émis	14 576,25	9 392,67	23 968,92
	<i>Restes à réaliser</i>			<i>0,00</i>
RESULTAT DEL'EXERCICE				
	Excédent	0,00	2 389,28	0,00
	Déficit	5 236,95	0,00	2 847,67
<i>RESTES A REALISER</i>				
	<i>Excédent</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Déficit</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
RESULTAT REPORTE				
	Excédent	843,60	7 406,91	8 250,51
	Déficit			0,00
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reports)			
	Excédent	0,00	9 796,19	5 402,84
	Déficit	4 393,35	0,00	0,00
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET				
	Résultat à la clôture ex. préc.	Part affectée Invest.	Solde d'exécution	Résultats de clôture
	1	2	3	(1-2)+3
Investissement	843,60		-5 236,95	-4 393,35
Fonctionnement	7 406,91		2 389,28	9 796,19
TOTAL (III)	8 250,51	0,00	-2 847,67	5 402,84

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET GENERAL ET DES ANNEXES				
	Résultat à	Part affectée	Solde	Résultats de
	la clôture ex. préc.	Invest.	d'exécution	clôture
	1	2	3	(1-2)+3
TOTAL GENERAL				
(I) + (II) + (III) + (IV)	1 676 176,16	1 100 000,00	1 744 100,32	2 320 276,48

N° 16-03-16 AFFICHÉE LE 31-03-2016

VISÉE LE 30-03-2016

OBJET : FINANCES COMMUNALES – approbation des comptes de gestion de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-31,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2015** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice **2015**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice **2014**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des comptes,

1°) STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2015** au 31 décembre **2015**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) STATUANT sur l'exécution des Budgets de l'exercice **2015** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- ↳ **DÉCLARE A L'UNANIMITÉ** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice **2015** par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

N° 16-03-17 AFFICHÉE LE 31-03-2016

VISÉE LE 30-03-2016

OBJET : FINANCES COMMUNALES – Bilan des cessions et acquisitions réalisées en 2015

Exposé de Gilbert HOUDAYER

L'Article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que "le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune".

Il vous est donc proposé :

- ➔ **DE PRENDRE** connaissance du bilan des acquisitions et cessions opérées par la Commune en **2015** tel que détaillé ci-après.

ETAT DES ACQUISITIONS

COMMUNE

Nature	Situation	Réf. Cad	Sup en m ²	Cédant	Montant TTC	Ecriture	Date
Terrain bâti	20 rue Nationale Acquisition	AD 193	260	RIOU VETILLARD TOMBECK (LEGENDRÉ)	102 500,00	2115	15/01/2015
Terrain bâti	20 rue Nationale Diagnostic amiante	AD 193	260	CITODIAG (LEGENDRÉ)	122,00	2115	16/01/2015
Terrain bâti	26 rue Nationale Acquisition	AC 69	380	DUVAL CORDE BRIERE MOUCHEL SCP (GOURNAY)	115 000,00	2115	01/07/2015
Terrain bâti	Château de la Motte Etat de frais	AE 1	12 444	RIOU VETILLARD TOMBECK (DREUX Maurice)	3 724,24	2115	05/08/2015
Terrain bâti	Château de la Motte Etat de frais	AE 1	12 444	RIOU VETILLARD TOMBECK (DREUX Maurice)	2 001,84	2115	05/08/2015
Terrain bâti	Château de la Motte Etat de frais	AE 1	12 444	RIOU VETILLARD TOMBECK (DREUX Maurice)	2 136,64	2115	05/08/2015
Terrain bâti	18 bis rue Nationale diagnostic avant achat	AD 192	252	PRIMODIAG CABINET (BREHARD)	813,75	2115	19/11/2015
TOTAL					226 298,47		

LOTISSEMENT

Nature	Situation	Réf. Cad	Sup en m ²	Cédant	Montant HT	Ecriture	Date
Terrain à aménager	Terrain Sauvage Frais d'acte	ZD 18 ZD 78	70 303	RIOU VETILLARD TOMBECK (SAUVAGE)	2 796,70	6015	17/06/2015
					2 796,70		

ETAT DES CESSIONS

COMMUNE

Nature	Situation	Réf. Cad	Sup en m ²	Acquéreur	Montant TTC	Ecriture	Date
--------	-----------	----------	-----------------------	-----------	-------------	----------	------

Terrain bâti	Château de la Motte	AE 1	12 444	RIOU VETILLARD TOMBECK (DREUX Maurice)	199 000,00	7751	16/12/2015
TOTAL					199 000,00		

LOTISSEMENT

Nature	Situation	Réf. Cad	Sup en m ²	Acquéreur	Montant HT	Ecriture	Date
Terrain aménagé	LT16 CORMIER CHANCEREL	ZE 268	567	RIOU VETILLARD TOMBECK	40 092,57	7015-70151	16/01/2015
Terrain aménagé	LT42 CORMIER BESNIER	ZE 295	461	RIOU VETILLARD TOMBECK	32 597,31	7015-70151	16/01/2015
Terrain aménagé	LT51 CORMIER GRANDRIE	ZE 304	445	RIOU VETILLARD TOMBECK	31 465,95	7015-70151	16/01/2015
Terrain aménagé	LT44 CORMIER BERTHELOT	ZE 297	578	RIOU VETILLARD TOMBECK	40 870,38	7015-70151	30/01/2015
Terrain aménagé	LT52 CORMIER FORGIN	ZE 305	461	RIOU VETILLARD TOMBECK	32 597,31	7015-70151	23/02/2015
Terrain aménagé	LT48 CORMIER LOUIS/GOULAY	ZE 301	457	RIOU VETILLARD TOMBECK	32 314,47	7015-70151	24/02/2015
Terrain aménagé	LT27 CORMIER ERNOULT	ZE 280	425	RIOU VETILLARD TOMBECK	30 051,75	7015-70151	24/02/2015
Terrain aménagé	LT60 CORMIER DERENNE	ZE 313	555	RIOU VETILLARD TOMBECK	39 244,05	7015-70151	05/03/2015
Terrain aménagé	LT55 CORMIER OHAMMOU	ZE 308	644	RIOU VETILLARD TOMBECK	45 537,24	7015-70151	05/03/2015
Terrain aménagé	LT59 CORMIER MESSE/TRECAN	ZE 312	615	RIOU VETILLARD TOMBECK	43 486,65	7015-70151	13/03/2015
Terrain aménagé	LT11 BARRIERE LOCHAIN	ZE 248	440	RIOU VETILLARD TOMBECK	31 112,40	7015-70151	13/03/2015
Terrain aménagé	LT46 CORMIER GARNIER ANITA	ZE 299	481	RIOU VETILLARD TOMBECK	34 011,51	7015-70151	27/03/2015
Terrain aménagé	LT7 CORMIER GOBE	ZE 258	511	RIOU VETILLARD TOMBECK	36 132,81	7015-70151	31/03/2015
Terrain aménagé	LT5 BARRIERE DEMOLIN	ZE 242	420	RIOU VETILLARD TOMBECK	29 698,20	7015-70151	31/03/2015
Terrain aménagé	LT56 CORMIER PLANCHAIS	ZE 309	631	RIOU VETILLARD TOMBECK	44 618,01	7015-70151	21/04/2015
Terrain aménagé	LT25 CORMIER RENAULT	ZE 278	613	RIOU VETILLARD TOMBECK	43 345,23	7015-70151	28/04/2015
Terrain aménagé	LT9 BARRIERE KULIK ARNAUD	ZE 246	455	RIOU VETILLARD TOMBECK	32 173,05	7015-70151	29/04/2015
Terrain aménagé	LT63 CORMIER BREVAULT	ZE 316	650	RIOU VETILLARD TOMBECK	45 961,50	7015-70151	13/05/2015
Terrain aménagé	LT30 CORMIER SCI KATMAS	ZE 283	351	RIOU VETILLARD TOMBECK	24 819,21	7015-70151	13/05/2015

Terrain aménagé	LT61 CORMIER LESTAS	ZE 314	525	RIOU VETILLARD TOMBECK	37 122,75	7015-70151	22/05/2015
Terrain aménagé	LT50 CORMIER BOUDET	ZE 303	473	RIOU VETILLARD TOMBECK	33 445,83	7015-70151	22/05/2015
Terrain aménagé	LT39 CORMIER BARRAIS	ZE 292	443	RIOU VETILLARD TOMBECK	31 324,53	7015-70151	17/06/2015
Terrain aménagé	LT65 CORMIER COTTEREAU	ZE 318	709	RIOU VETILLARD TOMBECK	50 133,39	7015-70151	17/06/2015
Terrain aménagé	LT12 BARRIERE TROUILLARD	ZE 249	515	RIOU VETILLARD TOMBECK	36 415,65	7015-70151	17/06/2015
Terrain aménagé	LT57 CORMIER HUBERT	ZE 310	640	RIOU VETILLARD TOMBECK	45 254,40	7015-70151	17/06/2015
Terrain aménagé	LT66 CORMIER HEURTEBIZE	ZE 319	771	RIOU VETILLARD TOMBECK	54 517,41	7015-70151	24/06/2015
Terrain aménagé	LT15 CORMIER GRUX	ZE 267	567	RIOU VETILLARD TOMBECK	40 092,57	7015-70151	24/06/2015
Terrain aménagé	LT9 CORMIER SAINT-ELLIER	ZE 260	576	RIOU VETILLARD TOMBECK	40 728,96	7015-70151	24/06/2015
Terrain aménagé	LT7 BARRIERE GUITTOIS	ZE 244	396	RIOU VETILLARD TOMBECK	28 001,16	7015-70151	24/06/2015
Terrain aménagé	LT32 CORMIER LEGENDRE	ZE 285	412	RIOU VETILLARD TOMBECK	29 132,52	7015-70151	31/07/2015
Terrain aménagé	LT31 CORMIER BREAU	ZE 284	375	RIOU VETILLARD TOMBECK	26 516,25	7015-70151	31/07/2015
Terrain aménagé	LT35 CORMIER LE PRIOL	ZE 288	415	RIOU VETILLARD TOMBECK	29 344,65	7015-70151	03/09/2015
Terrain aménagé	LT36 CORMIER GARRY/LEZE	ZE 289	383	RIOU VETILLARD TOMBECK	27 081,93	7015-70151	16/09/2015
Terrain aménagé	LT19-45CORMIER GESLIN	ZE 271 ZE 298	424 463	RIOU VETILLARD TOMBECK	62 719,77	7015-70151	17/09/2015
Terrain aménagé	LT49 CORMIER ROBIL	ZE 302	534	RIOU VETILLARD TOMBECK	37 759,14	7015-70151	29/09/2015
Terrain aménagé	LT38 CORMIER LECOMTE	ZE 291	476	RIOU VETILLARD TOMBECK	33 657,96	7015-70151	21/10/2015
Terrain aménagé	LT64 CORMIER PERIGOIS	ZE 317	551	RIOU VETILLARD TOMBECK	38 961,21	7015-70151	21/10/2015
Terrain aménagé	LT47 CORMIER ASLI	ZE 300	520	RIOU VETILLARD TOMBECK	36 769,20	7015-70151	30/10/2015
Terrain aménagé	LT24 CORMIER PAUTREL	ZE 277	625	RIOU VETILLARD TOMBECK	44 193,75	7015-70151	31/12/2015
Terrain aménagé	LT28 CORMIER SIMONNEAUX	ZE 281	606	RIOU VETILLARD TOMBECK	42 850,26	7015-70151	31/12/2015
Terrain aménagé	LT33 CORMIER LORY/MENON	ZE 286	472	RIOU VETILLARD TOMBECK	33 375,12	7015-70151	31/12/2015
Terrain aménagé	LT40 CORMIER GEHAN	ZE 293	485	RIOU VETILLARD TOMBECK	34 294,35	7015-70151	31/12/2015
TOTAL					1 563 822,36		

➔ **DE PRENDRE** acte de ce bilan qui sera annexé au compte administratif.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu,

➔ **PREND ACTE** de la présentation qui lui est ainsi faite du bilan des cessions et acquisitions opérées par la commune au cours de l'année **2015**.

N° 16-03-18 AFFICHÉE LE 31-03-2016

VISÉE LE 30-03-2016

OBJET : FINANCES COMMUNALES – Affectation des résultats de l'exercice 2015

Exposé de Gilbert HOUDAYER

Les instructions comptables M14 et M49 disposent que le résultat de fonctionnement des budgets principaux des collectivités locales et de leurs budgets annexes doivent être affectés en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068)
- pour le solde et selon décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068)

Il vous est donc proposé, au vu des comptes administratifs **2015** que vous venez d'approuver,

➔ **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation du budget de la commune et de ses budgets annexes de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL		
Résultat à la clôture de l'exercice :	EXCEDENT DEFICIT	1 142 400,38 -----
Affectation en réserves (1068)		1 100 000,00
Report à nouveau (002)		42 400,38
BUDGET C.C.A.S. (pour mémoire)		
Résultat à la clôture de l'exercice :	EXCEDENT DEFICIT	10 360,06 -----
Affectation en réserve (1068)		-----
Report à nouveau (002)		10 360,06
BUDGET ASSAINISSEMENT		
Résultat à la clôture de l'exercice :	EXCEDENT DEFICIT	1 887,65 -----
Affectation en réserves (10682)		-----
Report à nouveau (002)		1 887,65
BUDGET LOTISSEMENT		
Résultat à la clôture de l'exercice :	EXCEDENT DEFICIT	1 952 282,94 -----
Affectation en réserves		-----
Report à nouveau (002)		1 952 282,94
BUDGET PHOTOVOLTAIQUE		
Résultat à la clôture de l'exercice :	EXCEDENT DEFICIT	9 796,19 -----
Affectation en réserves		4 400,00
Report à nouveau (002)		5 396,19
BUDGET MAISON DE SANTE		
Résultat à la clôture de l'exercice :	EXCEDENT DEFICIT	8 175,52 -----
Affectation en réserves		8 000,00
Report à nouveau (002)		175,52

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N° 16-03-19 AFFICHÉE LE 31-03-2016

VISÉE LE 30-03-2016

OBJET : FINANCES COMMUNALES – Vote des budgets primitifs 2016

Exposé de Gilbert HOUDAYER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2121-29 ;

VU le débat d'orientation budgétaire organisé en séance le 27 janvier 2015;

Sur proposition de sa commission « Finances »,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ↳ **D'APPROUVER** les projets de budgets qui lui sont présentés et peuvent se résumer de la façon suivante :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Budget général	3 956 465,38	3 956 465,38	4 427 450,87	4 427 450,87
Budget Assainissement	333 100,65	333 100,65	164 082,95	164 082,95
Budget Lotissement	4 693 475,70	4 693 475,70	329 537,77	329 537,77
Budget Maison de santé	96 643,74	96 643,74	57 844,89	57 844,89
Budget photovoltaïque (production & vente d'électricité)	16 245,86	16 245,86	18 340,00	18 340,00
CUMULS	9 095 931,33	9 095 931,33	4 997 256,48	4 997 256,48

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N° 16-03-20 AFFICHÉE LE 31-03-2016

VISÉE LE 30-03-2016

OBJET : FINANCES COMMUNALES – Fiscalité directe locale - Vote des taux d'imposition 2016

Exposé de Gilbert HOUDAYER

VU le projet de budget primitif 2016 qui fixe à **1 624 313 €** le produit fiscal attendu des taxes d'habitation et taxes foncières nécessaire à son équilibre ;

SUR PROPOSITION de votre commission des finances réunie le 23 mars 2016;

Il vous est demandé, après avoir délibéré;

- ↳ **DE FIXER** les taux d'imposition applicables en 2016 selon le tableau ci-après :

Désignation des taxes	Taux 2015	Taux 2016	Bases notifiées	Produit attendu correspondant
Taxe d'habitation	13,67 %	13,94 %	4 295 000	598 869
Taxe foncière bâti	19,57 %	20,16 %	4 766 000	960 687
Taxe foncière non bâti	37,32 %	37,69 %	171 800	64 757
			CUMUL	1 624 313

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N° 16-03-21 AFFICHÉE LE 31-03-2016

VISÉE LE 30-03-2016

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – Modification du tableau des effectifs au 1^{er} mai 2016

Exposé de Dominique ANGOT

Le tableau des effectifs du personnel communal nécessite être une nouvelle fois ajusté afin de permettre de l'adapter aux missions nouvelles confiées au personnel et à la nouvelle organisation des services consécutive au départ en retraite du Directeur Général des services programmée pour le 1^{er} octobre 2016 ;

Il vous est proposé, après avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 ;

↳ **D'AUTORISER**, avec effet au 1^{er} Mai 2016 :

- la création d'un emploi de Responsable de la coordination des services, à temps complet, au grade d'attaché, qui assurerait les missions suivantes : « conception, élaboration et mise en œuvre des politiques décidées dans les domaines administratif, techniques, financier, économique, sanitaire, social, culturel, de l'animation et de l'urbanisme »
- la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps incomplet (12,50h/s)

↳ **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires

↳ **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et à procéder à l'adaptation correspondante du tableau des effectifs du personnel communal.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N° 16-03-22 AFFICHÉE LE 31-03-2016

VISÉE LE 30-03-2016

OBJET : QUESTIONS DIVERSES - FINANCES COMMUNALES – Instauration de la Taxe Locale sur La Publicité Extérieure-décision de Principe.

Exposé de Gilbert HOUDAYER

La Taxe Locale sur les enseignes et Publicités Extérieures (TLPE) est un impôt instauré de façon facultative par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), sur le territoire desquels sont situés les dispositifs publicitaires. Elle est due par l'exploitant du dispositif publicitaire, le propriétaire ou celui dans l'intérêt duquel le dispositif a été réalisé. Son montant varie selon les caractéristiques des supports publicitaires et la taille de la collectivité.

La TLPE est due sur les supports existant au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

La taxe s'applique à tous les supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles d'une voie publique, qui sont de 3 catégories : les dispositifs publicitaires, les enseignes, les pré-enseignes :

Les collectivités territoriales peuvent instaurer sur délibération une exonération totale ou une réduction de 50 % sur, par exemple :

- les enseignes non scellées au sol de moins de 12 m²,
- les pré-enseignes (inférieures ou supérieures à 1,5 m²)

- les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage, ou apposés sur du mobilier urbain (abribus par exemple) ou les kiosques à journaux.

Peuvent faire l'objet d'une réduction de 50 % les enseignes dont la superficie est comprise entre 12 m² et 20 m².

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal dans la limite de montants maximaux qui sont relevés, chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'année N-2.

Montants maximaux de la taxe locale sur la publicité extérieure (en euros par m ² et par an) en fonction de la taille des communes						
Nombre d'habitants dans la commune	jusqu'à 49 999		entre 50 000 et 199 999		à partir de 200 000	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques de moins de 50 m ²	15,30 €	15,40 €	20,40 €	20,50 €	30,60 €	30,70 €
Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques de plus de 50 m ²	30,60 €	30,80 €	40,80 €	41,00 €	61,20 €	61,40 €
Dispositifs publicitaires et pré enseignes sur support numérique de moins de 50 m ²	45,90 €	46,20 €	61,20 €	61,50 €	91,80 €	92,10 €
Dispositifs publicitaires et pré enseignes sur support numérique de plus de 50 m ²	91,80 €	92,40 €	122,40 €	123,00 €	183,60 €	184,20 €
Enseignes de moins de 12 m ²	15,30 €	15,40 €	20,40 €	20,50 €	30,60 €	30,70 €
Enseignes entre 12 m ² et 50 m ²	30,60 €	30,80 €	40,80 €	41,00 €	61,20 €	61,40 €
Enseignes à partir de 50 m ²	61,20 €	61,60 €	81,60 €	82,00 €	122,40 €	122,80 €

(Les tarifs applicables aux dispositifs numériques sont 3 fois ceux appliqués aux dispositifs non numériques. Les tarifs sont doublés pour les supports supérieurs à 50 m²).

La taxe est payable, à partir du 1^{er} septembre de l'année d'imposition, sur la base d'une déclaration annuelle effectuée par l'exploitant du dispositif publicitaire auprès de la mairie:

- avant le 1^{er} mars de l'année d'imposition pour les supports qui existaient au 1^{er} janvier,
- dans les 2 mois suivant la création ou la suppression des dispositifs.

Ceci exposé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de rechercher de nouvelles ressources afin de compenser, en partie, la baisse drastique des dotations de l'Etat ;

Il vous est demandé, après avoir délibéré;

- ↳ **DE DECIDER** du principe de l'instauration de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure à compter du 1^{er} janvier 2017.
- ↳ **DE CONVENIR** de la réitération formelle de cette décision de principe lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

OBJET : QUESTIONS DIVERSES - FINANCES COMMUNALES – PETITE ENFANCE – JEUNESSE - Evolution du dispositif " chéquiers loisirs CAF de la Mayenne".

Exposé de Nelly COURCELLE

La Caisse d'allocations familiales de la Mayenne a délégué la gestion des "chéquiers loisirs CAF" à la société Applicam.

Le dispositif « Chéquiers Loisirs CAF », auquel notre commune est partenaire affilié, permet aux familles répondant aux conditions de ressources d'accéder aux activités culturelles, sportives et de loisirs et de financer :

- des accueils de loisirs (*centre de loisirs*)...
- des activités culturelles (*cinéma, théâtre, parc d'attractions, zoo, musée, patinoire ...*)
- des activités sportives (*licence, entrée piscine...*)
- des Vacances collectives (*camp, colonie...*)
- des vacances familiales (*camping, location, gîte, mobil home, hôtel...*)

Les chèques loisirs sont à utiliser comme moyen de paiement exclusivement auprès des prestataires conventionnés.

Ceci exposé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 ;

Il vous est proposé après avoir délibéré ;

- ↳ **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention à intervenir avec la société Applicam, nouveau gestionnaire du dispositif "chéquier loisirs CAF"

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

La séance est levée à 21h35

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES DITS JOUR MOIS ET AN.

Bon pour accord
Le secrétaire de séance
Gilbert HOUDAYER

Ont été examinées en séance le 29 mars 2016 les délibérations suivantes :

16-03-15	Finances communales – Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2015
16-03-16	Finances communales – Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2015
16-03-17	Finances communales – Bilan des cessions et acquisitions réalisées en 2015
16-03-18	Finances communales – Affectation des résultats de l'exercice 2015
16-03-19	Finances communales – Vote des budgets primitifs 2016
16-03-20	Finances communales – Fiscalité directe locale – Vote des taux d'imposition 2016
16-03-21	Personnel communal – Modification du tableau des effectifs au 1 ^{er} mai 2016
16-03-22	Questions diverses – Finances communales – Instauration de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure-décision de principe
16-03-23	Questions diverses – Finances communales – Petite enfance – Jeunesse – Evolution du dispositif "chéquiers loisirs CAF de la Mayenne"

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016

FEUILLE D'ÉMARGEMENT DES MEMBRES PRÉSENTS

Alain BOISBOUVIER		Sylvie VIELLE	
Eric COUANON		Christiane CHARTIER	
Dominique ANGOT		Nelly COURCELLE	
Guy TOQUET		Céline BOUSSARD	
Gilbert HOUDAYER		Françoise RIOULT	
Marie-Françoise LEFEUVRE	Excusée – donne pouvoir à Gilbert HOUDAYER	Marie-Christine DULUC	Excusée
Jean-Louis DÉSSERT		Brice THOMMERET	
Hervé FLEURY	Excusé – donne pouvoir à Didier PÉRICHET	Didier PÉRICHET	
Isabelle VIELLE		Béatrice BOUVET	
Patrick PAVARD	Excusé	Josiane MAULAVÉ	Excusée
Fabienne RAFFIER	Absente	François HEURTEBIZE	Excusé – donne pouvoir à Alain BOISBOUVIER
Sandra GARNIER	Excusée	Karine TITREN	Excusée – donne pouvoir à Brice THOMMERET
Emmanuel BROCHARD		Stéphane THOMAS	Absent
Guillaume LEROY			